

LE RECENSEMENT.

Une loi de la dernière session du Parlement Fédéral a déclaré qu'un recensement général de la Puissance du Canada serait fait avant le premier mai prochain; il ne reste plus que cinq mois avant l'expiration de cette date, et comme tout le mois d'avril ainsi que la dernière quinzaine de mars seraient des plus défavorables pour un pareil travail, on doit croire que ce grand inventaire de notre pays se fera au plus tard dans trois mois.

Le dénombrement général de la population d'un pays est toujours de la plus grande importance, pour faire apprécier les progrès réalisés dans les diverses branches de la richesse publique; mais dans l'état actuel du Canada, ce travail présente un intérêt tout particulier. La constitution déclare que la représentation à la Chambre des Communes sera basée sur le chiffre de la population, et comme le nombre exerce toujours une assez forte influence dans les assemblées de cette nature, il doit en résulter, entre chaque province, une constante émulation, une légitime ambition, qui fasse désirer à chacune de posséder une représentation en rapport avec ses intérêts, avec son étendue territoriale, avec le rôle qu'elle doit jouer dans la Confédération.

En même temps, il est nécessaire d'entourer le recensement de précautions suffisantes pour que les officiers ne sacrifient leur devoir à leur intérêt de province, et ne grossissent leurs chiffres aux dépens de la vérité.

Il y a toujours eu de sérieux obstacles à la prise d'un recensement exact et parfait d'un pays. Dans l'origine, cette enquête avait surtout pour objet de répartir les impôts suivant le revenu, et cette tradition s'est malheureusement transmise parmi les contribuables. Et il ne faudrait pas croire que notre population seule soit imbuë de cette erreur: au contraire il en est de même dans tous les pays. En Angleterre, où l'on distribue des bulletins dans chaque maison, afin de les faire remplir par les chefs de famille, le fonctionnaire chargé de les collecter constate généralement que la plupart n'en ont rien fait, de sorte qu'il est obligé de poser verbalement toutes les questions mentionnées sur le bulletin.

A la deuxième session du Congrès International de Statistique, en 1855, on a discuté très-longuement la question du paiement des officiers chargés de collecter les statistiques agricoles et autres, et les membres français se sont unanimement prononcés pour le système volontaire, en donnant pour raison que les cultivateurs refuseraient jusqu'au plus insignifiant renseignement à un agent du gouvernement; ce n'est même qu'à grande peine, et en se servant de moyens indirects, que les associations purement scientifiques peuvent arriver à collecter les informations dont elles ont besoin.

Nous pouvons dire sans crainte que notre population est au-dessus de semblables reproches; il y a bien quelques exceptions, mais avec les explications qui ne manqueront pas d'être données par les hommes les plus influents de chaque localité, il est certain que le travail du gouvernement recevra l'appui et la coopération cordiale de chaque citoyen de notre pays.

Notre système de statistique est suffisamment organisé en Canada pour que nous n'ayons rien à envier aux autres pays; sur plusieurs points, nous pourrions même servir d'exemple. Ce qui concerne l'instruction publique, l'immigration, les tribunaux, le commerce, la finance, les télégraphes, les postes, les chemins de fer, les compagnies d'assurance, se trouve dans des rapports spéciaux publiés chaque année par le Parlement. C'est autant de travail de moins pour le recensement.

Mais il reste encore la population et tous les détails qui se rapportent à sa position civile et économique, l'industrie agricole, manufacturière, minière, maritime et des pêcheries. Ce champ est assez vaste pour satisfaire les esprits les plus exigeants, et nous ne craignons pas de dire que si le travail est confié à des hommes intelligents et dévoués, nous aurons un recensement supérieur à tout ce qui a été fait dans les autres pays.

Au sujet du dénombrement de la population, deux systèmes se partagent aujourd'hui l'attention des statisticiens: le premier veut qu'on s'attache surtout à la population de fait, tandis que l'autre insiste sur la population de droit.

Dans le premier cas, le recensement est fait, ou est censé être fait à jour et même à heure fixe, et alors on inscrit sur les bulletins destinés à chaque maison, les personnes qui l'habitaient à une heure donnée.

Cette statistique tient un peu de la fantaisie, et au point de vue pratique, elle présente de sérieux inconvénients. Comme tous les systèmes modernes, c'est la consécration de l'individualisme, au dépens de la famille et même du ménage. On enregistre les individus les uns après les autres, suivant leur résidence accidentelle, sans égard pour leur résidence réelle ou leurs relations dans la société. De plus on se trouve à mentionner comme faisant partie de la population, un grand nombre d'individus qui lui sont parfaitement étrangers. Supposons par exemple qu'on aurait fait le recensement à Montréal le 14 septembre dernier, on aurait dû enregistrer comme appartenant à la cité de Montréal les milliers d'étrangers qui étaient venus applaudir aux vainqueurs des régates, et, qu'il s'agisse de la représentation nationale ou de la milice, on devrait les faire entrer en ligne de compte.

Si on veut absolument savoir le nombre des étrangers et des voyageurs, on fera beaucoup mieux de consulter les registres des chemins de fer et des bateaux à vapeur.

Tous les anciens recensements sont basés sur la population

de droit, c'est-à-dire qu'ils comprennent tous les individus ayant leur domicile dans le pays. Lorsqu'une personne remplit ses devoirs de citoyen dans une localité, qu'elle y paie l'impôt du sang et de l'argent, et que les huissiers ont droit de lui faire visite dans l'exécution de leurs fonctions, elle devrait aussi être présente pour les fins du recensement, et parce qu'un accident l'aura éloignée de son domicile pour une semaine ou deux à l'époque de la visite de l'énumérateur, ce n'est pas une raison pour dire qu'elle ne fait plus partie de la population du pays.

Ce système appliqué d'abord en Angleterre, s'est répandu dans tous les pays d'Europe, excepté en Suède, où les anciennes traditions sont maintenues.

Mais si la théorie du recensement de fait a reçu l'approbation des statisticiens et des économistes, on n'a pas tardé à s'apercevoir des inconvénients qu'elle offrait dans la pratique. Ainsi dans le Royaume-Uni, on a cru devoir ajouter à la population de fait tous les marins et tous les militaires absents à l'époque du recensement, ce qui donne, pour la population totale, un chiffre plus élevé qu'il ne devrait être, puisqu'il comprend en même temps tous les étrangers temporairement ou accidentellement présents et tous les nationaux temporairement absents.

Dans d'autres pays, on inscrit en même temps la population de droit et celle de fait, en les distinguant l'une de l'autre. Dans la compilation des rapports, on peut toujours, par ce moyen, rétablir les chiffres dans leur état normal, et en tirer toutes les conséquences pratiques. Seulement, il faut un surcroît de travail; il ne s'agit pas seulement d'additionner, mais il faut encore retrancher tous les noms qui ne doivent pas être comptés comme appartenant à la population réelle du pays, c'est-à-dire qui ne possèdent pas les droits des citoyens et qui ne sont point astreints aux obligations imposées par cette qualité, au moins dans la localité où ils se trouvent.

Dans le recensement agricole et industriel, nous apprenons qu'on a retranché des tableaux, toutes les estimations en argent des meubles ou immeubles mentionnés déjà par leur étendue ou par leur nombre. Cette modification est d'une grande importance, et tous ceux qui ont étudié les recensements précédents ne pourront que l'approuver. Ces estimations laissées à l'arbitraire de chacun tournaient le plus souvent à l'absurde, et c'est un principe en statistique que l'inexactitude dans les renseignements est beaucoup plus dangereuse que leur absence complète. Lorsqu'il n'y a rien, on peut du moins supposer, et en procédant judicieusement, un homme d'expérience peut arriver à quelques résultats satisfaisants; mais si les informations données sont incorrectes, malgré les doutes dont elles peuvent être l'objet, on a toujours une tendance à les accepter tels qu'ils sont, et naturellement les conséquences qu'on en tire ne peuvent que s'éloigner constamment de la vérité.

Si on se borne à poser des questions sur des faits parfaitement déterminés, on aura bien des erreurs, sans doute, mais d'une importance beaucoup moindre. Un homme pourra bien diminuer le chiffre de sa récolte de quelques minots, mais si on lui demandait de faire une estimation de son matériel agricole, il pourrait se contenter de le fixer à une piastre ou deux, comme cela s'est déjà vu.

Lorsque tous les chiffres collectés seront devant le public, il sera toujours facile de faire une estimation suffisamment correcte de la valeur de la propriété et de la richesse de notre pays.

Dans un travail de cette nature, il est impossible de prendre en considération les intérêts particuliers d'une section, d'une classe ou d'une industrie. On fait un recensement général du pays, et non pas une enquête spéciale sur une province ou sur telle ou telle branche de production. Aussi beaucoup de détails devront rester en dehors des tableaux, si on ne veut pas compliquer outre mesure le travail des énumérateurs et nuire à l'efficacité de l'ensemble. Il y a toujours une limite en deça de laquelle il faut savoir s'arrêter.

Le recensement se fait sous la direction de l'hon. M. Dunkin, ministre de l'agriculture, et de M. J. C. Taché, député ministre.

Douze employés spéciaux ont été attachés au département, pour servir d'intermédiaires entre le ministère et les commissaires; ces derniers dirigeront les énumérateurs chargés des visites domiciliaires.

Les énumérateurs, au nombre de quatre à cinq mille, ne pourront pas, sans doute, être tous des statisticiens hors ligne, mais nous sommes persuadés que l'hon. M. Dunkin, qui a la responsabilité de leur nomination, ainsi que de celle des commissaires, saura prendre les moyens d'assurer l'efficacité du service requis.

Quant à la manière de recueillir les renseignements, l'on a essayé tour-à-tour le système des bulletins laissés à domicile pour être ensuite collectés par un agent spécial, et celui des questions verbalement posées par l'énumérateur qui consigne immédiatement les réponses d'après une série de tableaux uniformément préparés.

En théorie, le système des bulletins devrait être préféré, parce qu'il laisse au chef de famille le temps de bien se rendre compte des questions posées, et de donner des renseignements plus complets et plus exacts. Mais pour cela, il faudrait que chaque chef de famille comprit parfaitement l'importance du devoir qu'on lui demande de remplir, et qu'il eût toute la bonne volonté nécessaire pour répondre à la confiance que les autorités reposent en lui. Par malheur, dans la pratique, cette supposition est loin de se réaliser, et le plus souvent, l'officier

chargé de recueillir les bulletins les trouve absolument tels qu'ils les a laissés, quand ils n'ont pas été perdus ou déchirés. Alors il est obligé de poser verbalement toutes les questions, et les bulletins sont absolument comme s'ils n'existaient pas. De plus, il faut ensuite que tous ces bulletins soient copiés dans un livre par l'énumérateur, après quoi le travail de la compilation commence.

En Canada, on a toujours suivi le système des demandes verbales, et on ne devra pas l'abandonner pour un autre qui est loin d'offrir les mêmes garanties de succès. Cela n'empêcherait pas cependant de tirer tout le parti possible du système des bulletins, en les distribuant parmi la population en nombre suffisant pour familiariser chaque chef de famille avec les questions qui lui seront posées, et pour prévenir les lacunes résultant de l'absence momentanée de la personne dans une famille qui peut le mieux fournir les informations requises.

Par ce moyen, le travail des énumérateurs se trouverait considérablement abrégé, et au point de vue de la dépense, quelques jours de plus ou de moins sont toujours dignes de considération, quand il s'agit de trois ou quatre mille employés.

M. Taché, comme député ministre, a la plus grande part de direction dans l'exécution détaillée de ce grand et important travail; c'est une occasion d'appliquer les études de statistique auxquelles il s'est livré depuis plusieurs années, et les principes et les connaissances générales d'administration dont il a fait preuve dans les fonctions publiques qu'il a précédemment remplies. Nous serions étonnés, d'après ce que nous connaissons de la part qu'il prend au recensement, si on n'y trouvait pas le résultat de toutes les expériences tentées dans les autres pays, et l'absence de toutes les erreurs signalées.

J. A. MOUSSEAU.

DE DURES LEÇONS.

Il y aurait un bien triste chapitre à faire sur la pauvre humanité, une belle dissertation philosophique à broder sur l'absence de caractère, de moralité qui distingue les gouvernements modernes et les grands hommes qui s'arrogent la mission de les inspirer et de les diriger. Que de déceptions, de bassesses, de chutes et de faiblesses mais en lumière par les derniers événements qui menacent déjà de bouleverser l'Europe qui ont leur contre coup en Amérique. L'égoïsme, le reniement de Dieu, la lâcheté, ont enfanté des prodiges de honte. La disparition de l'amour de Dieu et du prochain ont développé l'individualisme dans son plus mauvais sens et à tous les degrés de l'échelle sociale et nationale.

L'Europe a voulu se passer de religion, source de toute justice, et la force a pris la place du droit; "la force a remplacé la force du droit." Les nations, prêtant l'oreille à des maîtres perfides et corrompus, se sont laissées abâtardir et ont bu à la coupe empoisonnée d'une perversion sans bornes. Et des in-sens, la hache à la main, ont frappé à coups redoublés sur les états qui soutiennent l'édifice lézardé d'une civilisation trop vantée et qui dédaignait trop son principe primordial. Mais si le crime contre la Divinité et la société a été grand, le châtement ne l'est pas moins, et l'expiation promet d'être presque à la hauteur des désordres.

"A tout seigneur tout honneur." Le premier comme le plus grand des coupables, Napoléon III, a déjà commencé la liquidation. Il a fait la guerre d'Italie, laissé voler le Pape et affaibli une puissance catholique pour le profit des révolutionnaires, des sociétés secrètes et au nom du fameux "principe des grandes agglomérations nationales;" le mot est de M. Rouher, pendant longtemps son fidèle ministre. La Prusse a compris et a, en 1866, sanctionné le principe à Sadowa. C'est alors que Napoléon a, lui aussi, commencé à comprendre, mais il était trop tard. Le désastre et l'humiliation de Sedan lui permettent d'achever la leçon à Wilhelmshöhe.

Les Français ont troqué leur liberté politique contre celle d'insulter le Christ et ses ministres. Celle-là, ils l'ont eue large, avec "du pain et des jeux": on leur a donné la prospérité, il l'ont acceptée avec frénésie et se sont énervés dans les jouissances matérielles. Un sommeil de plomb les a saisis et ils n'ont pas même vu, exhibé insolamment à leur exposition universelle de 1867, l'échantillon de ces fameux canons prussiens qui sont aujourd'hui en train de les effacer de la carte de l'Europe.

Défaites sur défaites, désastres sur désastres sont venus. Au lieu de se roidir contre l'infortune, de s'incliner devant la Providence qui les châtaient et les avertisait, ils ont élevé une statue à Voltaire et se sont mis à jouer au gouvernement. Ils se sont divisés en face de l'ennemi et ont accueilli de bon cœur l'outrage, sous forme d'aide fourni par le héros édenté d'Aspromonte. Le Times lui-même en a ri et leur a conseillé d'envoyer paître ce vieux fou, qui s'est un instant cru dictateur